



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Mardi 11 Août 2020

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Convocation :

3 Août 2020

Affichage convocation :

3 Août 2020

L'an deux mille vingt

Le onze Août

à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, AZIERE Francis, BOURSON Marie-Charlotte, CARNEIRO Antonio, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LACAILLE Christine, LAMOTTE Marie Thérèse, LEBOEUF Isabelle, ROTHAN Benoit, ROYER Mathieu, VAILLOT Mathieu.

Absent(s) excusé(s) : LUDOT Jean-Raymond.

M. VAILLOT Mathieu a été élu secrétaire.

Lors de la réunion du Mardi 11 Août 2020, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Rappel de certains éléments relatifs à la Charte du conseiller municipal
- Modification de la délibération n°8/2020 - délégués à la CCCSPV (Commission Consultative Communale des Sapeurs-Pompiers Volontaires)
- Modification de la délibération n°10/2020 - délégations données au Maire
- Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- Désignation d'un membre à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
- Etude de la convention d'assistance technique aux communes (ATC)
- Affectation de biens au Centre de Première Intervention (CPI)
- Désignation d'un correspondant défense
- Désignation des délégués au CNAS (Comité National d'Action Sociale)
- Adoption du rapport sur l'eau 2019

Le Maire,
Jean-Marie CASTEX

Conseil Municipal

Mardi 11 Août 2020

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt

Le onze Août

à vingt heures

Convocation :

3 Août 2020

Affichage convocation :

3 Août 2020

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, AZIERE Francis, BOURSON Marie-Charlotte, CARNEIRO Antonio, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LACAILLE Christine, LAMOTTE Marie Thérèse, LEBOEUF Isabelle, ROTHAN Benoit, ROYER Mathieu, VAILLOT Mathieu.

Absent(s) excusé(s) : LUDOT Jean-Raymond.

M. VAILLOT Mathieu a été élu secrétaire.

Séance tenue à huis clos, approuvée à l'unanimité.

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Désignation d'un membre à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) – Ajout approuvé à l'unanimité

OBJET DE LA DELIBERATION :

Charte du Conseiller Municipal

Monsieur le Maire fait un point sur la Charte du Conseiller Municipal signée par l'ensemble des conseillers en date du 26/05/2020. Monsieur le Maire insiste notamment sur l'importance de répondre aux mails adressés par la Mairie.

Modification de la délibération n°9/2020 du 02/06/2020

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°9/2020 du 02/06/2020 dans laquelle le Conseil Municipal a désigné les membres à la CCCSPV (Commission Consultative Communale des Sapeurs-Pompiers Volontaires).

Il explique que les représentants du Conseil Municipal sont désignés, dans la limite du nombre de représentants des sapeurs-pompiers volontaires. Les représentants des sapeurs-pompiers sont au nombre de 2 titulaires et de 2 suppléants, le nombre de représentants du Conseil Municipal doit donc être revu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré prend la décision suivante :

Commission Consultative Communale des Sapeurs Pompiers Volontaires (CCCSPV)	Titulaires	Suppléants
	Jean-Marie CASTEX Magali Di MALTA	Florence GOGIEN Isabelle LEBOEUF

Délégations données au Maire – Annule et remplace la délibération n°10/2020

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Article L.2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des contrats et des marchés de travaux, fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

Proposition des membres à la CCID (Commission Communale des Impôts Directs) – Annule et remplace pour erreur matérielle

Monsieur le Maire explique que conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée du Maire, Président de la commission, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants, si la population de la Commune est inférieure à 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du Conseil Municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Entendu cela et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- PROPOSE les 12 commissaires titulaires suivants :

CORDIER Laurent	Domiciliés à Rouilly-Saint-Loup
LACAILLE Pierre (propriétaire de bois)	
ROGER Gilbert	
VIARD Daniel	
LAMOTTE Marie Thérèse	

BERTHIER Joël	
LACAILLE Christine	
REMY Alain	
AZIERE Francis	
BILLAT Jack	
RENARD Thierry	
DENIZOT Patrick	Domiciliés hors de Rouilly-Saint-Loup

- PROPOSE les 12 commissaires suppléants suivants :

ROGER Jacky (propriétaire de bois)	Domiciliés à Rouilly-Saint-Loup
BLOT Geneviève	
LIEGEOIS Christelle	
MOUILLEY Stéphane	
SILVERIO Olivier	
RATISCOL Roger	
HYARDIN Jean	
VALLI Louis	
PICHENEY Patrice	
ROYER Mathieu	
SAUCOURT Régis	Domiciliés hors de Rouilly-Saint-Loup
SAUCOURT Hugues	

Proposition des membres à la CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs)

Monsieur le Maire explique qu'il convient de désigner un membre qui siègerait au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID). Monsieur le Maire explique que Troyes Champagne Métropole procèdera à un tirage au sort parmi les membres désignés dans chaque commune afin d'obtenir les membres définitifs.

Entendu cela et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DESIGNER Monsieur LUDOT Jean-Raymond en tant que membre à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Assistance technique apportée aux Communes par le Conseil Départemental de l'Aube

Monsieur le Maire explique que le Département a approuvé le principe de la création au sein des services départementaux d'une mission d'assistance technique aux communes auboises.

Cette prestation est mise en place moyennant le versement d'une participation financière de nature à compenser les dépenses supportées par le Département pour exercer ces missions.

Monsieur le Maire annonce que l'adhésion à cette mission d'assistance aux communes nécessite la signature d'une convention avec le Département de l'Aube dont le projet est joint au présent rapport.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que la Commune restera maître d'ouvrage en matière de travaux sur sa voirie communale.

Entendu cela et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'adhésion à la mission d'assistance aux communes en matière de voirie proposée par le Département de l'Aube ;
- APPROUVE les termes de la convention jointe en annexe, notamment :

- ses conditions financières
 - sa date d'effet à compter du premier jour du mois qui suit sa signature par les deux parties
 - sa durée et ses conditions de renouvellement
 - les modalités de l'assistance technique apportée par le Département
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Affectation de biens au Centre de Première Intervention (CPI)

En 2016, le SDIS de l'Aube a engagé un plan de valorisation et de soutien en faveur des centres de première intervention (CPI) communaux.

Dans ce contexte et afin de les aider à exercer leurs missions dans les meilleures conditions possibles, Philippe PICHERY, Président du Conseil départemental de l'Aube, a souhaité permettre aux CPI communaux de se doter d'équipements adaptés à leurs missions.

C'est ainsi que le conseil d'administration du SDIS s'est prononcé favorablement sur la mise en œuvre d'un plan d'équipement en faveur des centres de première intervention communaux.

Les équipements ci-dessous ont été mis à disposition des CPI et il convient maintenant de les affecter.

Entendu cela et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE l'affectation des matériels suivants :

DESIGNATION DES MATERIELS	QUANTITE
SAC DE L'AVANT	1
LOT EPUISEMENT	1
LOT TRONCONNAGE	1
LOT BALISAGE	1
ECHELLE A COULISSE	1
LOT BACHAGE	1
LOT ECLAIRAGE	1
LOT GUEPES	1

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette affectation.

Désignation d'un correspondant défense

Monsieur le Maire explique que suite aux dernières élections municipales, le Conseil Municipal doit désigner un correspondant défense qui remplira une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département.

Entendu cela et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DESIGNNE Madame GOGIEN Florence, comme correspondant Défense.

Désignation de délégués au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Monsieur le Maire annonce que suite à l'adhésion de la Commune au CNAS, il convient de désigner un délégué élu et un délégué agent afin de représenter la collectivité auprès de cet organisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DESIGNE Monsieur CASTEX Jean-Marie, Maire en tant que délégué élu ;
- DESIGNE Madame LENOIR Aline, Secrétaire de Mairie en tant que référente CNAS (déléguée agent et correspondante).

Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable 2019

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté au Conseil Municipal et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019 ;
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.

Informations diverses

Arrosage :

Monsieur le Maire planifie les arrosages des plantations avec les conseillers municipaux disponibles, durant les congés de l'employé communal.

Commission des jeunes :

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame DI MALTA Magali, Vice-présidente de la commission des jeunes, qui fait le point sur les différentes activités en cours d'organisation pour les jeunes de la Commune.

Un goûter a été organisé le 18 Juillet dernier afin de recueillir l'avis des jeunes sur les différentes activités qui pourraient être mises en place. Il en est ressorti notamment une initiation à la pêche à la ligne à l'étang communal, des Olympiades, un karaoké / quizz le 31 Août prochain, la réfection de l'abri bus situé Rue des Grèves, ...

L'invitation relative à l'après-midi karaoké / quizz est en cours d'élaboration et sera distribuée prochainement à l'ensemble des jeunes concernés.

SIVOS :

Monsieur le Maire fait un point sur le SIVOS de Montaulin, Rouilly-Saint-Loup, Ruvigny et annonce notamment que Monsieur HANON Rémi, adjoint au Maire de Ruvigny a été élu Président du SIVOS. Il énonce les différents points à l'ordre du jour étudiés lors des deux dernières réunions du Conseil Syndical.

Réunions du Conseil Communautaire :

Monsieur le Maire fait une brève présentation des deux premières réunions du Conseil Communautaire. Il informe également les conseillers municipaux que les versions dématérialisées des rapports sont disponibles en Mairie pour consultation.

Il annonce également la possibilité pour les conseillers municipaux de se rendre à tour de rôle aux réunions du Conseil Communautaire pour être informés du déroulement de ce type de réunions.

DICRIM :

Monsieur le Maire explique que le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) a été mis à jour et sera distribué pour information à l'ensemble des habitants, accompagné d'une note explicative.

Radar pédagogique :

Monsieur le Maire informe que le radar pédagogique situé Rue des Grèves fonctionne de façon aléatoire. Un devis a été demandé pour un éventuel remplacement de cet appareil. Le coût serait de 1 648.80 € TTC.

Vitesse excessive :

Monsieur le Maire informe que les plaques d'immatriculations de deux véhicules ont été relevées et transmises à la gendarmerie. Les véhicules ayant été aperçus traversant le village à très vives allures.

Véhicule de l'employé communal :

Monsieur le Maire informe qu'un autocollant « commune de Rouilly-Saint-Loup » a été apposé sur le véhicule de l'employé communal.

Séance levée à 21H27.